



Une nouvelle OPAH pour rénover l'habitat de l'Est du Pays Vitryat

De nouvelles aides financières pour rénover l'habitat, adapter les logement et faire des économies d'énergie ...

M. GUICHON, Président de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et Mme CHEVALOT, Présidente de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der, ont signé conjointement le 12 janvier 2022 la convention de mise en œuvre d'une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui est désormais active sur l'ensemble des 2 territoires pour les 3 prochaines années.

Fort du succès de l'opération précédente, ce dispositif est renouvelé sur le territoire jusqu'en janvier 2025 avec le soutien de l'Etat, l'ANAH, la Région Grand Est, et le Conseil Départemental. Comme pour l'opération précédente, la mise en œuvre de ce programme est confiée au Comal Soliha 51.

A compter de ce jour, chaque propriétaire d'un logement sur l'une des 60 communes peut bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier pour mener des travaux de qualité dans son logement.

Dès à présent, les particuliers peuvent s'informer des démarches à entreprendre pour bénéficier de cette aide par téléphone au **0 800 77 29 30** (numéro vert gratuit) et lors de permanences organisées en accès libre – sans rendez-vous – **le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30.**

- à Maison France Services de Sermaize-les-Bains le 2^{ème} mardi
- et au siège de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der le 4^{ème} mardi

Pour rappel, l'OPAH permet aux **propriétaires occupants** (sous conditions de ressources) et aux propriétaires de **logements locatifs**, de bénéficier de **subventions exceptionnelles**, pour la **rénovation de leur logement**.

Les travaux qui sont subventionnés ont pour but de faire des **économies d'énergie** (*ex : isolation, chauffage, VMC ...*), **d'adapter le logement** en faveur du maintien à domicile (*ex : remplacement d'une baignoire devenue difficile à enjamber par une douche, ...*) et de résorber les **logements dégradés** ou insalubres.

Ils permettent d'améliorer le confort des habitants les plus précaires en leur permettant d'entreprendre des travaux de qualité et de générer des retombées économiques sur les entreprises et artisans du territoire sollicités pour réaliser ces travaux.

Ce dispositif local est une véritable opportunité pour maintenir la population locale, attirer de nouveaux habitants et rénover l'habitat. N'hésitez pas à en parler à votre secrétaire de mairie, à vos adjoints, aux artisans et bien entendu à vos habitants.